

FICHE FORMATION - CAP

CAP Carreleur mosaïste

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3^{ème}
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire

Métiers visés :

- Carreleur Mosaïste

Résumé du métier :

Le secteur d'activité économique est celui de l'aménagement et des finitions de la construction

Objectifs :

Le titulaire de ce diplôme intervient à l'intérieur et à l'extérieur sur des bâtiments neufs ou anciens, privés ou publics, dans le cadre de la construction, de la restauration, de la réhabilitation de logements, maisons, bureaux, commerces, bâtiments industriels, etc....

Le métier de carreleur mosaïste évolue en fonction de nouvelles réglementations (transition énergétique, réglementation acoustique, accessibilité des locaux... Elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en oeuvre.

Le titulaire de cette spécialité contribue à l'aménagement intérieur et extérieur des bâtiments, sur sols et sur murs, par la réalisation d'ouvrages conjuguant des

performances techniques (résistance à l'usure, qualités thermiques et acoustiques...) et des fonctions esthétiques.

Le secteur d'activités économique est celui de l'aménagement et des finitions de la construction. Il regroupe essentiellement des petites et moyennes entreprises. Les activités principales consistent à revêtir les murs et les sols de tout type de constructions avec des matériaux variés : carrelage, faïences, céramique, pierres, marbre, ardoise, porcelaine, terre cuite...

Contenus :

Etude et préparation d'une intervention

Compléter et transmettre des documents, décoder un dossier technique, choisir les matériels et les outillages, déterminer les besoins en matériaux

Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

Organiser son intervention, Sécuriser son intervention, Préparer les supports, Planter et répartir, Réaliser des systèmes de protection à l'eau, Réaliser des chapes ou des formes, Construire des éléments modulaires et en panneaux à carrelage, Poser des revêtements collés, Poser des revêtements scellés, Gérer ses besoins en matériaux et en matériels en cours de travaux, Contrôler la nature et la conformité des supports, Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

Réalisation de travaux spécifiques

Échanger et rendre compte oralement ou par écrit, Poser des revêtements sur plots, Poser des éléments et des accessoires, Poser des sous-couches isolantes, Réaliser des systèmes d'étanchéité

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1^{ère} Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP) + d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35380/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s) : NSF 233 – ROME F1600 - F1608

- FORMACODE 22440 – RNCP 35380

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130
Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos
formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique
/ IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET :
18760909400029 | CODE NAF : 8559A